



Parts sci et capacité d'emprunt

Par **Josephabel**, le **01/12/2014** à **15:07**

Bonjour,

Je souhaite acheter un appartement avec mon frère jumeau.

Pour des raisons pratiques nous avons opté pour une sci.

Nous avons chacun de son côté fait faire une simulation avec notre conseiller financier afin de connaître nos capacités d'emprunt.

Il se trouve que nous n'avons pas les mêmes revenus, donc pas la même capacité d'emprunt. J'ai cru comprendre que la capacité d'emprunt d'une sci n'est que la somme des capacités d'emprunt des associés qui la composent AU PRORATA DE LEUR PART DANS LE CAPITAL. Si cela est vrai, ma question est:

- Comment répartir les parts de la sci entre les deux associés de manière à utiliser dans leur totalité leurs capacités d'emprunt respectives ?

Merci